



Allah n'accepte la prière d'aucun d'entre vous qui soit souillé, jusqu'à ce qu'il fasse ses ablutions.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Allah n'accepte la prière d'aucun d'entre vous qui soit souillé, jusqu'à ce qu'il fasse ses ablutions. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Sage Législateur a orienté quiconque désire accomplir la prière de ne s'y diriger que dans les meilleurs des états et sous une belle apparence. En effet, la prière est le lien entre le Seigneur et Son serviteur ainsi que le moyen pour ce dernier de s'entretenir avec Lui. Pour cette raison, Allah a ordonné au serviteur d'être en état de purification lorsqu'il entre en prière. De plus, Il l'a explicitement informé du fait que, sans la purification, la prière serait rejetée et non acceptée.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3534>

